

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 20 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Étaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : LE MOIGNE Yvon ; PUILANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; PRIGENT Christian ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; RANNOU Hervé.

**DELB2026-01-02****Gestion des déchets : Travaux pour la mise en conformité du traitement des eaux du site de gestion des déchets de Cantonnou à Plourivo**

Dans le cadre de la mise en demeure appliquée au SMITRED sur le site co-exploité de Cantonnou situé sur la commune de Plourivo, le SMITRED et Guingamp-Paimpol Agglomération doivent engager la mise en conformité du traitement des eaux du site de Cantonnou situé sur la commune de Plourivo.

Vu l'emprise foncière des lagunes qui se trouvent sur les parcelles propriétés de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant que le site de Cantonnou est co-exploité par le SMITRED et Guingamp-Paimpol Agglomération pour la gestion et le traitement des déchets du territoire ;

Considérant la mise en demeure adressée au SMITRED concernant la mise en conformité du traitement des eaux sur le site ;

Considérant le marché mutualisé et porté par le SMITRED d'assistance à maîtrise d'ouvrage lancé en 2024 ;

Considérant la restitution et la validation des études au Bureau Permanent du SMITRED le 12.11.2025 et une présentation en commission Déchets/voirie le 08.12.2025, ;

Considérant la nécessité de porter collectivement les travaux d'investissement sur ce site co-exploité, et donc de s'associer pour la passation et la réalisation des travaux ;

Considérant le courrier co-signé et la note technique adressés à la DREAL pour avis et validation ;

Considérant la partie des études et travaux afférentes aux projets communs, aux aménagements mutualisés et spécifiques aux besoins de Guingamp-Paimpol Agglomération qui fera l'objet d'un conventionnement entre le SMITRED Ouest d'Armor et Guingamp-Paimpol Agglomération pour en fixer les modalités de remboursement au SMITRED Ouest d'Armor.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve la validation des travaux pour la mise en conformité du traitement des eaux du site de Plourivo ;
- Approuve le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre Guingamp-Paimpol Agglomération et le SMITRED, nécessaire pour la réalisation et le paiement des études et travaux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

